

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE SEANCE

7 septembre 2009

Présents à l'ouverture de la séance : M. VIALAY, Mme DUMOULIN, M. SANTINI, M. PEREAU, Mme THOLANCE, M. EL HAIMER, Melle GHAZOUANI, Melle TALLA, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, Mme MORILLON, M. COPILLION, M. LUDON, Mme WADOUX, Mme AIME, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, Mme LAURENT, Mme MARNA, M. ABBI, M. MERELLE, Mme DAVIAULT, Mme PESCHE, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, M. ATROUSSY, Mme COSTE, M. TAOUZA, Melle GERMANY, M. QUEVAREC, M. JAMMET, M. UZAN.

Absents et Excusés : Mme MERLIN, M. DALBIS, Mme GUAIS, M. RAOUL, M. DEMARQUE, M. SARR, Melle MOREIRA, Melle THIEFFINE.

Pouvoirs donnés à : M. MOSCODIER, Mme THOLANCE, Mme AIME, Mme DAVIAULT, Mme TALLA, M. PEREAU, M. SANTINI, M. QUEVAREC.

Absents : M. BERRICHE, M. LAGLOIRE.

La séance est ouverte à 19 heures 10 minutes sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Le Maire procède à l'appel.

Monsieur El Arbi ABBI est désigné comme secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1 . Par 40 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. ATROUSSY),

DECIDE :

- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel comme suit :

	Montant opération HT	Subvention DDU sollicitée	Financement Ville
Agora	375 000	300 000	75 000
Centre des Cultures Urbaines, Chopin	750 000	512 205	237 795

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une dotation de développement urbain (DDU) pour l'aménagement de l'Agora et du futur Centre des Cultures Urbaines,

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention avec le Préfet.

1bis . à l'UNANIMITE,

DECIDE d'autoriser le Maire à solliciter, auprès de l'Etat, une subvention de 9.000 € pour l'acquisition nécessaire à la réalisation d'un studio d'enregistrement, à installer dans le futur Centre des Cultures Urbaines.

Arrivée de Messieurs LAGLOIRE et BERRICHE.

2 . Par 42 voix POUR et 1 ABSTENTION (PC),

DECIDE :

- **d'approuver** le versement d'une subvention complémentaire pour l'année 2009 de 49.500 € à Val Services, à inscrire en Décision Modificative n° 5, chapitre 6574,
- **d'autoriser** le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens.

3 . Par 34 voix POUR et 9 CONTRE (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment),

DECIDE :

- **de céder** la propriété sise 14 rue de la Sangle, au prix de 330.000 €,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

4 . Par 38 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (M. QUEVAREC, Mme THIEFFINE et M. ATROUSSY) et 2 CONTRE (Mme COSTE et M. MARIOJOULS),

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à procéder à la réforme et à la vente des véhicules anciens aux usagers,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

4bis À L'UNANIMITE,

DECIDE d'autoriser le Maire à solliciter, auprès de l'Etat, une subvention de 14.000 € pour l'acquisition de deux minibus (8 places).

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire appelle les questions orales suivantes :

A la demande de M. JAMMET :

- Organisation d'une consultation citoyenne sur l'avenir de la Poste.

A la demande de M. QUEVAREC :

- Equipements sportifs, Fermeture de la piscine municipale.

Le Maire lève la séance à 20 heures, remercie et annonce la prochaine réunion, le 5 octobre 2009.

Le Maire

Michel VIALAY